

# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 - Entreprise d'assurance agréée en France et régie par le Code des assurances français  
Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°13 003 660 - Entreprise d'assurance agréée en France et régie par le Code des assurances français

Produit : AVI – SPB MARCO POLO MULTIRISQUES – N° 10240

Mutuaide



Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

AVI – SPB MARCO POLO MULTIRISQUES est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

#### GARANTIES D'ASSURANCE

##### ✓ Bagages

Perte, vol ou détérioration : 700€ sans justificatifs, 3000€ avec justificatifs (dont objets précieux et de valeur : 1500€ par objet)

##### ✓ Retard de transport (avion ou train)

250€ pour un retard de plus de 4h

##### ✓ Frais d'interruption de séjour

Selon le montant du voyage :

< à 500 € : 375 € par personne

501 € à 1 000 € : 750 € par personne

1 001 € à 3 000 € : 2 250 € par personne

3 001 € à 6 000 € : 4 500 € par personne

6 001 € à 9 000 € : 6 750 € par personne

9 001 € à 12 000 € : 9 000 € par personne

12 001 € à 15 000 € : 11 250 € par personne

##### ✓ Individuelle accidents

Décès accidentel: 15 000€ max/personne

Infirmité Permanente Totale suite à accident : 75 000 € max par personne / 1 000 000 € max par événement

##### ✓ Responsabilité civile vie privée à l'étranger

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 1 500 000 € par sinistre et pour la durée du voyage

#### Option RACHAT DE FRANCHISE

Dommages au véhicule de location : 3 000 € par sinistre, 2 sinistres maximum par voyage

#### GARANTIES D'ASSISTANCE

##### ✓ Frais médicaux hors du pays de Domicile

Selon plafond souscrit : Zone A : 1 250 000 € ou 500 000 € ou 300 000 € / Zone B : 500 000 € ou 300 000 € ou 200 000 € ou 100 000 € / Zone C : 300 000 € ou 200 000 € ou 100 000 €

##### ✓ Rapatriement ou transport sanitaire

✓ Visite d'un proche : billet A/R + hôtel 80€/nuit, max 10nuits

✓ Prolongation de séjour accompagnant: 75€ max/nuit, max 525€

✓ Frais hôteliers de l'assuré : 75 € max/nuit, max 525 €

✓ Retour anticipé : billet A/R, max 10 000 € par personne

✓ Frais de recherche ou de secours

4 500 € max par assuré / 25 000 € par événement

✓ Rapatriement du corps : frais réels / frais de cercueil : 2 000 €

✓ Formalités décès: billet A/R, hôtel 75 €/nuit, max 525 €

✓ Avance de fonds : 1 000€ maximum

#### Option UPGRADE (couverture multizones)

Option ESCALE (couverture lors d'une escale de + de 12h).



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les voyages entrepris dans un but de diagnostic et/ou de traitement,
- ✗ Les prestations qui n'ont pas été demandées en cours de voyage ou qui n'ont pas été organisées par nos soins, ou en accord avec nous,
- ✗ Les pays et régions déconseillés par le Ministère des Affaires Etrangères de votre pays de Domicile et/ou de votre lieu de séjour et/ou par l'Organisation Mondiale de la Santé,
- ✗ Les frais engagés après le retour du voyage ou l'expiration de la garantie.



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat sont :

- ! L'usage de stupéfiants ou drogues non prescrits médicalement,
- ! L'état d'imprégnation alcoolique,
- ! Les dommages provoqués intentionnellement par l'Assuré et ceux résultant de sa participation à un crime, à un délit ou à une rixe, sauf en cas de légitime défense,
- ! Les épidémies et pandémies, pollutions, catastrophes naturelles, sauf stipulation contraire dans la garantie,
- ! Le suicide et la tentative de suicide,
- ! La guerre civile ou étrangère, émeutes, grèves, mouvements populaires, actes de terrorisme, prise d'otage,
- ! La désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité.



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

**Sont exclus les pays et régions déconseillés par le Ministère des Affaires Etrangères de votre pays de Domicile et/ou de votre lieu de séjour et/ou par l'Organisation Mondiale de la Santé.**



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par AVI International.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties prennent effet le jour du départ en voyage.

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties expirent le dernier jour du voyage. La couverture est renouvelable sans limitation.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.